

Département de l'Essonne

Ville de Grigny

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

et des Décisions du Maire.

Séance du Mardi 07 Juillet 2015.

L'an Deux Mille Quinze, le mardi 07 Juillet, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe RIO, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS: M.RIO - M. ATIG - MME OGBI - M. LAATIRISS - MME ETE - MME TAWAB KEBAY - M. TROADEC- M. ZERKAL - MME BELLAHMER - M. BORTOLI - M. VAZQUEZ - M. QAROUACH - M. SOILIHI – M. BOUKANTAR - MME AUBRY- MME GRENOUILLAT - MME RENKLICAY - MME M' PIANA - MME GIBERT- M. GAUBIER- M. OUKBI.

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS: MME LE BRIAND REPRÉSENTÉE PAR M. RIO, M. LOUISON REPRÉSENTE PAR M. VAZQUEZ, M. NDOMBELE REPRÉSENTÉ PAR M. BOUKANTAR, MME RAMI REPRÉSENTÉE PAR MME ETE, MME MABANZA REPRÉSENTÉE PAR M. LAATIRISS, M. BAGAVANE REPRÉSENTÉ PAR MME AUBRY, MME DIAWARA REPRÉSENTÉE PAR M. TROADEC, MME HERGAUX REPRÉSENTÉE PAR M. ATIG.

<u>ABSENTS EXCUSÉS</u>: M. GAMIETTE, MME ITOUA, M. BENDIAB, MME COMMISSIONNE, M. BINOIS, MME LAMOTHE.

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 21

<u>Délibération-2015-0061</u>: Demande à la Communauté d'Agglomération « Les Lacs de l'Essonne » de se porter candidate aux dispositifs « Eco-cité et ville durable et solidaire ».

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les appels à manifestation d'intérêt Eco-cité et Ville solidaire et durable,

Considérant : La recomposition du paysage intercommunal et le futur positionnement de la Ville de Grigny dans un EPCI de plus de 300 000 habitants,

Considérant : La tenue des ateliers Porte Sud du Grand Paris et la volonté partagée par l'ensemble des acteurs du territoire d'œuvrer pour le développement raisonné et durable de ce territoire,

Considérant : L'engagement de la ville de Grigny pour la transition énergétique matérialisé notamment par le projet de géothermie qui sortira de terre courant 2016,

Considérant : La proposition faite par le Maire de Grigny d'une rencontre, faisant suite aux Atelier Porte Sud du Grand Paris, dédiée à la transition énergétique et à l'indépendance énergétique,

Page 1 sur 2

Considérant : La dynamique de la COP 21 et la nécessité pour les territoires qui visent l'exemplarité en matière écologique d'être soutenue par l'État,

Le Conseil municipal délibère,

Article Un: Demande à la Communauté d'Agglomération Les Lacs de l'Essonne de se porter candidate aux dispositifs Eco-Cité et Ville Durable et Solidaire compte tenu des compétences qui lui ont été transférées

Article Deux: Souhaite que l'État attribue une dérogation à la Communauté d'Agglomération Les Lacs de l'Essonne lui permettant de répondre à ces candidatures en raison de l'intégration au premier Janvier 2016 de la ville de Grigny dans un Établissement Public de Coopération Intercommunale dépassant le seuil des 100 000 habitants nécessaire.

Ainsi délibère les jour, mois et an susdits,

Le Maire,

Philippe RIO.

Vote pour: 28

Contre: 1

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié le

Transmise en Préfecture le : 20 JUIL. 2015